

➤ *L'Afsaaps, sur la métabolisation du benfluorex. [...] Cette présentation singulière ne pouvait s'apparenter qu'à une volonté délibérée de ne pas faire apparaître la norfenfluramine comme un métabolite commun à la fenfluramine et au benfluorex, pour justifier les qualités profondément originales du Mediator.* »

Interrogé sur le fait que la norfenfluramine n'apparaissait pas clairement sur ce document, Jacques Servier répondait avec désinvolture que « n'étaient communiqués que les documents utiles pour soutenir les indications demandées. Le reste était qualifié de "science pure et inutile, follement compliquée". »

2. L'ORGANISATION INDUSTRIELLE DE L'INFLUENCE

Servier a organisé avec méthode des réseaux d'influence où intérêts publics et privés sont mêlés et où les conflits d'intérêts sont légion. « L'information judiciaire permettait de découvrir des méthodes de fonctionnement du groupe Servier pour le moins surprenantes, à la limite de la légalité voire illicites, écrivent les juges. Étaient ainsi mises au jour des méthodes de recrutement fondées sur une enquête de personnalité intrusive. » Les magistrats parlent d'enquêtes de voisinage poussées menées par un service où pullulaient d'anciens policiers ou membres de la DGSE. « Une intense activité de lobbying était également révélée, poursuivent-ils. De fait, le groupe Servier avait su développer un réseau de relations publiques et d'influence réfléchi et très vaste. Ces éléments permettaient d'éclairer le contexte dans lequel les infractions venaient à être commises, et surtout comment le recrutement de scientifiques et l'échange de services, notamment avec ces derniers ou les politiques, permettaient de faire passer un message de promotion et de mise en valeur du groupe, parfois faussée par ce jeu de lobbying. Par ailleurs, à l'extérieur du groupe, la firme n'hésitait pas à employer des méthodes de contrôle sur le contenu éditorial des articles scientifiques, exerçant des pressions



IRÈNE FRACHON, LANCHEUSE D'ALERTE
Dans leur dossier d'enquête, les magistrats rendent hommage à la pneumologue brestoise : « Sans son intervention, le médicament n'aurait pas été interdit. » Ici, à Montfermeil, en mai 2012 pour le premier procès pénal pour « tromperie aggravée ».

“LA FIRME N'HÉSITAIT PAS À EXERCER DES MENACES SUR DES SCIENTIFIQUES S'OPPOSANT AUX PRODUITS SERVIER.”

voire des menaces sur des scientifiques s'opposant aux produits Servier, à l'image du Pr Abenham.

Ce qui est arrivé au Pr Lucien Abenham, chercheur épidémiologiste à Montréal et à Paris et directeur général de la santé de 1999 à 2003, est stupéfiant. Entre 1990 et 1996, il a réalisé trois études pour Servier sur les effets de la fenfluramine et de son métabolite, la norfenfluramine, sur les hypertensions artérielles pulmonaires. Alarmé par les résultats de sa dernière étude nommée « IPPHS » datant de 1995, il prend contact avec les autorités de santé américaines pour les en informer. C'est là que ses ennuis commencent. Les enquêteurs les détaillent : « Une tentative de transfert de fonds très important sur son compte personnel sans qu'il en soit informé ; des personnes postées en voiture pendant plusieurs semaines devant son domicile qui s'en allaient quand il venait leur demander des comptes ; un cambriolage à l'hôpital de Montréal où il travaillait et où seul l'ordinateur dans lequel étaient

enregistrées les données de l'étude "IPPHS" était dérobé ; deux dépôts de couronnes mortuaires devant la porte de son domicile personnel au cours du mois de novembre 1996. Les menaces étaient telles que le Jewish Hospital de Montréal lui affectait une protection personnelle. À la suite d'un courrier de ses avocats à Servier, les tentatives d'intimidation cessaient. » Au cours de leurs investigations, les enquêteurs ont mis la main sur un document éclairant : « Un courrier en date du 21 mars 1996 était adressé par le groupe Servier [...] à Wyeth (laboratoire américain commercialisant les produits Servier), lui demandant de trouver « plusieurs plans d'action pour neutraliser » MM. Abenham, Rich et Rubin (coauteurs de l'étude "IPPHS"). »

À côté de ces pratiques, la « constitution de fichiers de personnalités influentes afin de mieux les cerner, les influencer ou les écarter au besoin, l'identification des membres des commissions de l'Afsaaps dont les noms sont accompagnés d'étoiles

indiquant le niveau de contact avec Servier » relève des méthodes ordinaires du laboratoire.

3. "LAMI DOUSTE-BLAZY"

Au sommet de l'organisation d'influence du laboratoire figure le Cercle Hippocrate, dédié au lobbying auprès des VIP. Une personnalité y avait son rond de serviette, Philippe Douste-Blazy, doté d'un CV fourni d'élu et de ministre. Ces relations étaient anciennes puisqu'il avait été « consultant du groupe dès 1986 », selon les magistrats. Lors des perquisitions, les enquêteurs ont découvert de nombreux documents attestant les liens étroits entre le ministre et le propriétaire du laboratoire. Un courrier a retenu leur attention. Il date de 1993 et Philippe Douste-Blazy, qui vient d'être nommé ministre de la Santé, écrit sans plus de commentaires à son « ami » Servier : « Notre action commune permettra un essor de la santé publique. » Les magistrats ajoutent : « Une enquête "Monica", étude épidémiologique cardiovasculaire, "payée à Douste-Blazy Tou-

LES PRINCIPAUX MIS EN EXAMEN

Parmi la trentaine de mis en examen, voici quelques cas emblématiques.

- **Jean-Philippe Seta**, directeur général de Servier, poursuivi pour obtention induite d'autorisation, tromperie sur les qualités substantielles et les risques inhérents avec mise en danger de l'homme, escroquerie, trafic d'influence, blessures et homicides involontaires, etc.
- **Les laboratoires Servier**, Servier Industrie, Biopharma, et plusieurs autres filiales de Servier, *idem*.
- **Eric Abadie**, chef du service de l'évaluation thérapeutique et de la gestion des procédures d'autorisation de mise sur le marché au sein de la direction de l'évaluation des médicaments de l'Afssaps, mis en examen pour prise illégale d'intérêts.
- **Jean-Michel Alexandre**, directeur de l'évaluation des médicaments, mis en examen pour participation illégale d'un fonctionnaire dans une entreprise précédemment contrôlée.
- **Claude Griscelli**, consultant du groupe Servier, poursuivi pour avoir influencé les travaux de la mission d'enquête du Sénat sur le Mediator.
- **Marie-Thérèse Hermange**, sénatrice, mise en examen pour complicité de trafic d'influence en utilisant les éléments fournis par Claude Griscelli.

RELATIONS COUPABLES

Les magistrats ont relevé une étude épidémiologique cardiovasculaire, "payée à Douste-Blazy Toulouse" en 1993, après sa nomination en tant que ministre, pour un montant de 85 392 F.

louse" en 1993, après sa nomination en tant que ministre, était également découverte (montant de 85 392 F). » Les perquisitions ont réservé d'autres surprises : « Étaient saisis également des contrats de sponsoring (1998 à hauteur de 300 000 F pour le club de football de Lourdes, ville dont M. Douste-Blazy était maire). [...] Parmi les documents saisis au sein du secrétariat personnel de Jacques Servier dans une chemise intitulée "Correspondances personnalités", à la pochette Philippe Douste-Blazy figurait la note manuscrite suivante "a déjà touché : Forum européen de la santé, 150 000 JPE (= Dr Jean-Pierre Estival) : 40 000 DSM (= Madeleine Dubois-Saurat), campagne législative Lourdes, 40 000 (CBZ). » Lors des auditions, Christian Bazantay, secrétaire général du groupe, a reconnu avoir accordé un financement de la campagne de Douste-Blazy et une subvention au club de football de Lourdes à titre de sponsoring. Au cours de son audition devant la mission parlementaire sur le Mediator, Philippe Douste-Blazy a juré « n'avoir jamais eu de liens d'intérêts vis-à-vis du laboratoire Servier ». Sur ces faits précis, une instruction disjointe a été ouverte.

Un autre personnage a joué un rôle clé : le Pr Jean-Michel Alexandre. Du début des années 70 jusqu'en 2001, il a occupé d'éminentes fonctions au cœur de l'organisation de la santé publique, jusqu'à être nommé à la fin

de sa carrière au poste stratégique de directeur de l'évaluation des médicaments au sein de l'Afssaps. Mais, au mépris des règles de déontologie, Jean-Michel Alexandre est devenu consultant de Servier au lendemain de son départ de l'Afssaps. Certes, Alexandre a toujours nié être rémunéré par le laboratoire, sauf qu'il vendait ses prestations à une structure de conseil basée en Allemagne - dénommée Cris - dont Servier était le client... « L'examen du scellé JAMD10 permettait de découvrir un ensemble de factures adressées par Jean-Michel Alexandre à la société Cris [...] sur une période allant de 2001 à 2009, pour un montant total de 1 163 188 €. [...] Une deuxième perquisition était réalisée chez M. Alexandre le 9 octobre 2012. Ses agendas 2009 à 2011 étaient saisis, comportant un nombre important de mentions de rendez-vous appelés "Servier". » Pour sa défense, Jean-Michel Alexandre a expliqué aux enquêteurs qu'il « aidait la firme à aller droit au but, c'est-à-dire à réaliser des études nécessaires à l'obtention d'une AMM » et qu'il n'avait jamais donné son avis sur le Mediator. Les magistrats ne l'ont pas cru au vu de la teneur de ses contrats le liant à Cris, indiquant qu'il devait donner son avis « sur des médicaments en cours de développement selon les demandes du Dr Servier ». Il est aujourd'hui mis en examen pour prise illégale d'intérêts et manquement à ses obligations déontologiques. ■ J.-C.J.



Libère / VISA